

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES, EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Chantal Chartrand, vice-présidente, représentante de Pointe-Calumet
Marc-André Sauvageau, représentant de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Est également présent :

Stéphane Giguère, secrétaire-trésorier pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 069-09-2026

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par monsieur Marc-André Sauvageau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 septembre 2026 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 070-09-2026

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2026**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 071-09-2026

2.2 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et des municipalités membres de la Régie, suivant:

- Rencontre du 15 septembre 2026

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 072-09-2026

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 21-09-2026 au montant de 79 562,68 \$.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

Résolution RT 073-09-2026

4.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 087-11-2024, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des rapports mensuels des mois de juillet et d'août 2026.

Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 074-09-2026

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2026

Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois d'août 2026.

Débits du mois d'août 2026

	Deux-Montagnes	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Saint-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	375 128	180 994	67 041	7 353	630 516
Répartition	59,50%	28,71%	10,63%	1,17%	100,00%
Moy/jr	12 101	5 839	2 163	237	20 339

Résolution RT 075-09-2026

4.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE MESURE DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution numéro RT-087-11-2024, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent procéder annuellement à une mesure des boues accumulées aux étangs;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Sauvageau

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de mesure de boues, daté de juin 2026, préparé par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. pour la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 076-09-2026

4.4 NETTOYAGE DE LA CHAMBRE D'ARRIVÉE DES EAUX À LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT la présence importante de boue et de fibre de tissu;

CONSIDÉRANT QUE la présence de détritux provoque un mauvais fonctionnement des vannes d'isolement des conduites de refoulement;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de l'entrepreneur Sanivac pour les travaux suivants:

- Nettoyage de la chambre d'arrivée des eaux située en amont du système de dégrillage
- Volume de 38 m³ (Largeur 3,2 m x profondeur 3,2 m x hauteur 3,7 m)
- L'intervention consiste à retirer l'accumulation de lingettes au fond de la chambre
- Travaux requis pour le 28 octobre à 23h00 pour une durée estimée des travaux de 3h00
- Disposition des matières chez Sanivac
- Signalisation et tout autre logistique non-inclus
- Équipements fournis :
 - 1 citerne vacuum
 - 1 camion haute pression
 - Deux personnes entrant en espace clos

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Sanivac, pour un montant d'au plus 10 679 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder aux travaux de nettoyage de la chambre d'arrivée des eaux à la station d'épuration incluant le retrait des fibres de tissu, des détritux et de la boue, ainsi que de leurs dispositions.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

● **POINTS À DISCUTER**

- Étude relative aux capacités résiduelles.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 077-09-2026

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h13.

Monsieur Michel Thorn
Président

Monsieur Stéphane Giguère
Secrétaire-trésorier